

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 303

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 33 par la phrase suivante :

« Pour cela, ils veillent à promouvoir les expérimentations pédagogiques ainsi que l'immersion dans les exploitations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par nature, les pratiques pédagogiques doivent être en constante évolution, dans l'enseignement agricole comme dans l'enseignement général. Cet impératif a été rappelé dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et doit aussi l'être dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Les établissements et les enseignants doivent donc se voir reconnaître le principe d'expérimentation pédagogique pour pouvoir adapter leurs pratiques aux besoins des élèves. De plus, l'enseignement agricole doit encourager les expériences d'immersion dans les exploitations afin que chaque élève puisse expérimenter les apprentissages faits dans sa formation. A ce titre, un appui sur le réseau mondial WWOOF (en anglais : « world-wide opportunities on organic farms » ou « opportunités planétaires pour les fermes biologiques ») est une piste intéressante. En effet, il s'agit d'un mouvement qui promeut l'accueil de personnes dans des exploitations spécialisées dans l'agriculture biologique afin qu'elles partagent le quotidien et les travaux de ces exploitations en échange du gîte et du couvert.

C'est par ces petits actes quotidiens, citoyens, et pédagogiques, que les changements de pratiques deviendront une réalité.